



Novum Sub Sole n°67

Le nouveau cadre législatifs du Décret Sols génère des modifications importantes au niveau des formations suivies annuellement par les personnes habilitées désignées au sein des bureaux d'Expert. Deux filières de formations coexistent dorénavant. Cette Novum Sub Sole vous explique comment et annonce la formation continue des 25 et 27 juin, obligatoire pour certains experts...

Le Décret Sols 2018 et ses AGW ont modifié la gestion administrative des agréments des partenaires professionnels du sol. Notamment, les formations des personnes habilitées désignées au sein des bureaux d'Expert sol ont été réparties en deux filières: la **Filière C (continue)** et la **Filière R (Reconnue)**

Dorénavant, les personnes habilitées désignées au sein des bureaux d'Expert sol doivent :

Filière C (continue): suivre les **modules de formation continue organisés par l'Administration au sujet de la législation et de ses évolutions, et de la pratique administrative**. Ces modules doivent être impérativement suivis dès qu'ils sont proposés par l'Administration. Ils sont spécifiés au sein de la [liste des formations reconnues](#) publiées sur le Portail environnement du Service public de Wallonie.

Filière R (reconnue) : participer, **au moins six heures par an, à des séances d'informations ou de formations reconnues par l'Administration comme étant en rapport avec ses missions** et [publiées dans une liste](#) sur le Portail environnement du Service public de Wallonie.

Filière	C (continue)	R (Reconnue)
Obligatoire	Oui	Non
Nombre d'heures	Toutes celles proposées	Au minimum 6

Concrètement en mai-juin :

Filère C :

La formation continue "[Le nouveau décret sols en pratique](#)" aura lieu à [l'ISSeP](#) les mardi 25 et jeudi 27 juin prochains. Il s'agit d'une formation d'une après-midi qui a été dédoublée pour permettre la constitution de groupes plus restreints. Les experts sols [sont donc tenus de s'inscrire](#) à cette formation et d'y participer.

Filière R :

Le Spw Mobilité Infrastructures (DESG) a organisé la demi-journée "[Gestion des terres et des matériaux recyclés](#)" le 13 mai dernier à Marche-en-Famenne. Cette formation est valorisable dans le cadre de la Filière R, à concurrence d'une heure. Les personnes qui y ont participé sont invitées à [introduire leur demande](#).

Si vous désirez vous désinscrire de la newsletter « novum sub sole », envoyez simplement un mail à l'adresse edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be. Nous traiterons votre demande de désinscription dans les plus brefs délais.

Dans sa volonté d'établir des contacts réguliers et constructifs, la DPS a décidé de publier une newsletter à l'attention des experts.

Il s'agit de vous présenter les évolutions quant à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des sols, les changements intervenus dans la législation, de vous offrir quelques trucs et astuces mais également de répondre aux questions les plus souvent posées.

« Nove sub solum », la newsletter de la DPS, est distribuée gratuitement aux principaux acteurs techniques du Décret Sols. Merci à tous les nouveaux lecteurs qui nous rejoignent pour ce numéro.

